



Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Octobre 2016

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Présents : Mr SULLO Henri - Mme AURIER Evelyne - Mr ROCHE Philippe - Mme FUENTES Carmen, adjoints.
Mmes CHAPUT Agnès - QUINET Eliane - PINON Sandra - LHOSTE Nicole (arrivée à 21h05), Mrs BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - RICHARD Charles-Henri, conseillers municipaux.

Absents : Mrs CHAMBON Hervé (pouvoir à Ph. Roche) – BOUHIER Emmanuel - Mme ALBERT Christelle, conseillers municipaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD LIMAGNE.

Modification statutaire n°12 : En raison d'une mise en conformité à la loi NOTRe et pour simplification en vue de la fusion de la CCNL avec les Coteaux de Randan et Limagne Bords d'Allier, une nouvelle rédaction des compétences obligatoires et optionnelles est nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire du Nord Limagne lors de sa réunion du 22 septembre 2016.

Communauté de Communes Plaine Limagne - Répartition des sièges

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre du projet 1 du schéma départemental de coopération intercommunale, la répartition des sièges entre les communes peut se faire sur la base du droit commun ou sur la base d'un accord local. Le comité restreint de fusion Plaine Limagne a proposé de ne retenir qu'une opportunité d'accord local à 47 sièges. Cet accord faisant gagner un siège supplémentaire à la commune d'Aubiat, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix « Pour » et 1 *abstention*, approuve la proposition.

NOUVELLE MAIRIE.

Etude de sols - Consultation d'entreprises. Relevé topographique - Consultation de géomètres :

Dans le cadre du projet de réalisation de la nouvelle Mairie et suite à la première réunion de travail avec le maître d'œuvre, il convient de lancer une consultation d'entreprises afin de réaliser une étude de sols ainsi qu'une consultation de géomètres afin de réaliser un relevé topographique.

DELIBERATION N° 88/2016 - DÉCLASSEMENT PARTIEL -

Impasse de la Tour : Monsieur le Maire, évoque les différentes phases de ce dossier, rappelle que la précédente opération de déclassement a échoué suite à une erreur de classement de la voirie communal. Il donne lecture d'un nouveau courrier, ayant pour objet une demande d'achat d'une

partie de l'impasse communale. Cette opération nécessite le déclassement partiel de l'impasse de la Tour en domaine privé communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de déclassement partiel de l'impasse de la Tour, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de saisir le Président du Tribunal administratif en vue de la nomination d'un Commissaire enquêteur, pour procéder à une enquête publique sur le projet de déclassement exposé ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2016

Opération 061 « réseaux d'eau potable »,

Dans le cadre des permis de construire nouvellement enregistrés sur des terrains situés Chemin Neuf à Aubiat, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'eau potable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les devis suivants :

LIMAGNE TRAVAUX PUBLICS (Terrassement pose conduite eau) pour un montant de 5 196.50 € HT soit 6 235.80 € TTC.

SEMERAP (Extension réseau bouclage 120 ml) pour un montant de 3 806.00 € HT soit 4 567.20 € TTC.

Virements de crédits & vote de crédits supplémentaires.

Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les modifications et les virements, autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL.

Au titre de l'exercice 2016, après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 462.53 € (brut) soit 421.57 € (net) à Madame Christine SCHLECK pour l'indemnité de conseil au Receveur municipal. Cette indemnité est soumise à la CSG, au RDS et au 1 % solidarité.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL.

Appartement vacant - Immeuble communal, 13 place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, consent à louer à Mr GRENADE et Mlle MAROFIN, l'appartement situé au 2ème étage pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2016 et détermine les montants suivants pour un loyer de 325.67 €/mois et de 30.00 €/mois pour les charges.

DIVERS.

Déambulation : Le 23 Octobre, l'OCNL organise à Aubiat une déambulation dans le cadre des balades d'automne en collaboration avec l'association ART'Terre et le comité des fêtes.

CCAS: la distribution des colis, aux aînés, aura lieu le samedi 10 décembre et le repas se déroulera le dimanche 11 décembre au restaurant l'Aquilin à Saint Agoulin.

Le numérique à l'école : Les directrices d'écoles d'Aubiat et de Chazelles demandent l'installation de tableaux TBI (tableau blanc numérique interactif) en classe.

Prochain Conseil Municipal :

Lundi 14 novembre, 20h00 à l'ancienne mairie à Aubiat.

